

NOTE DE PRÉSENTATION
BREVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2022



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par chapitre au niveau du fonctionnement, sur les chapitres « opérations d'équipement » au niveau de l'investissement et est présenté suivant l'instruction comptable M57 à compter de 2022. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

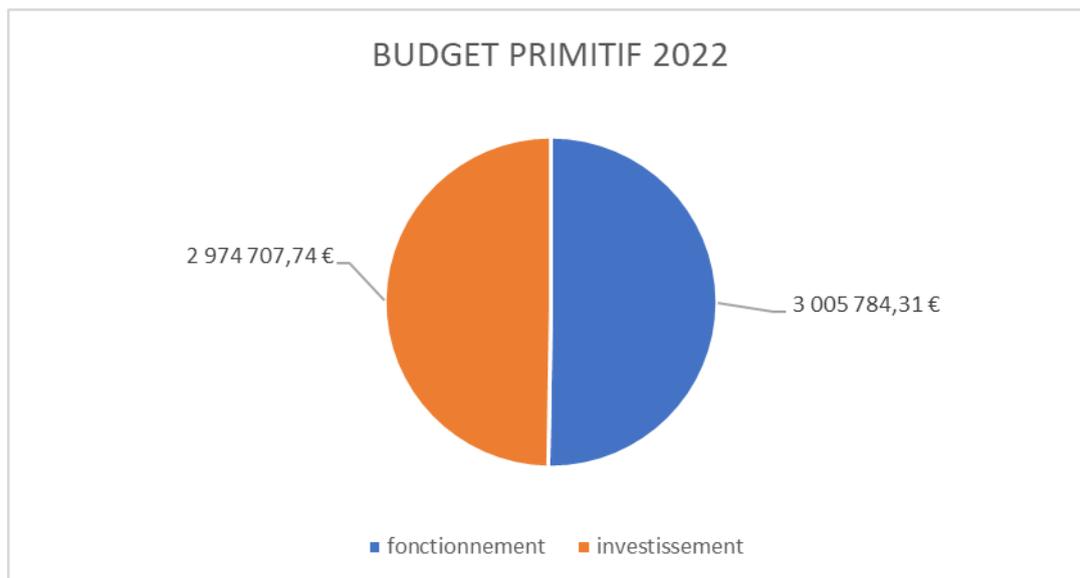
Le budget primitif 2022 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 24 mars 2022. Il reflète les orientations de la municipalité.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2022

Le projet de Budget Primitif 2022 se présente en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 3 005 784,31 €
- Section d'investissement 2 240 438,11 €



ÉVOLUTION BUDGET 2021 / BUDGET 2022

	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		
	BUDGET 2021	BUDGET 2022	EVOLUTION		BUDGET 2021	BUDGET 2022	EVOLUTION
DEPENSES	2 485 485,23 €	3 005 784,31 €	20,93%	DEPENSES	2 755 854,22 €	2 974 707,74 €	7,94%
RECETTES	2 485 485,23 €	3 005 784,31 €	20,93%	RECETTES	2 755 854,22 €	2 974 707,74 €	7,94%

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 laisse apparaître un solde positif de 461 892,60€ auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 1 635 483,71€. Le résultat cumulé se porte donc à +2 097 376,31€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2021 laisse apparaître un solde déficitaire de -127 825,93€ auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 958 980,36€. Le résultat cumulé se porte donc à +831 154,43€.

Le solde des restes à réaliser s'élève à -550 708 €. (Dépenses : 710 270€ et recettes :159 562€)

L'affectation du résultat 2021 se matérialise de la façon suivante :

- 2 097 376,31 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- 831 154,43 € à la section d'investissement (R001 – excédent d'investissement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

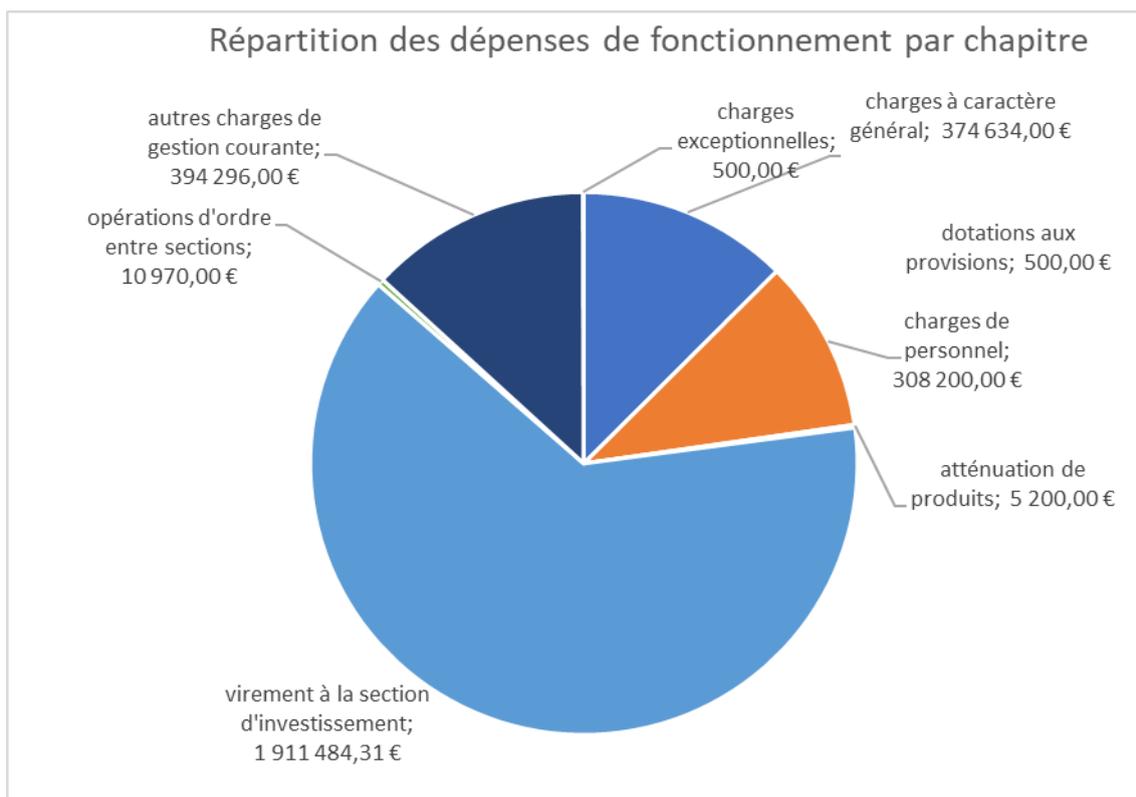
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 005 784,31 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 1 083 330 € en dépenses réelles.
- ✓ 10 970 € en dépenses d'ordre.
- ✓ 1 911 484,31 € de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses, en hausse de 20,69 % par rapport au budget 2021, s'établissent comme suit :

*BP+Décisions modificatives

chapitre	Libellé	BP 2021*	BP 2022	BP 2022-BP 2021
011	charges à caractère général	276 064,52 €	374 634,00 €	98 569,48 €
012	charges de personnel	312 900,00 €	308 200,00 €	- 4 700,00 €
014	atténuation de produits	5 200,00 €	5 200,00 €	- €
022	dépenses imprévues	70 000,00 €	- €	- 70 000,00 €
023	virement à la section d'investissement	1 515 784,86 €	1 911 484,31 €	395 699,45 €
042	opérations d'ordre entre sections	7 500,00 €	10 970,00 €	3 470,00 €
65	autres charges de gestion courante	302 035,85 €	394 296,00 €	92 260,15 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	- €
68	dotations aux provisions	500,00 €	500,00 €	- €
TOTAL DEPENSES		2 490 485,23 €	3 005 784,31 €	515 299,08 €



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 374 634 € contre 276 064€ en 2021, soit une augmentation de 35,71 % par rapport budget 2021.

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance, etc....

L'augmentation provient notamment d'une prévision budgétaire 2022 de + 95 000 € pour le compte 615221 – Entretien de bâtiments publics.

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'établissent à 308 200€ contre 312 900€ en 2021, soit une baisse de 1,50%.

L'année 2021 est marquée par le nombre de remplacements effectués liés à des absences COVID et des arrêts maladie ordinaire.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 5 200€.
 Cette prévision correspond au montant de dégrèvement au titre de la Taxe Foncière.

Chapitre 65 : Les autres charges courantes s'établissent à 381 796€ contre 302 035 € en 2021, soit une augmentation de 26.41% par rapport à 2021.

Les subventions aux associations sont inscrites pour 8 000€. Ces subventions permettent de soutenir les acteurs locaux existants, le montant des subventions allouées aux associations est égal à celui de 2021. Une subvention de 12 500 € à destination des administrés de Bouère dans le cadre de la distribution des bons d'achat 5 €.

La subvention au CCAS s'élève à 13 732,47 € et est en baisse de 32.28% par rapport au BP 2021. Le montant a été ajusté au besoin du centre communal d'action sociale pour l'équilibre de son budget 2022.

La subvention au budget annexe Restaurant s'élève à 50 347 € et une augmentation de 11,04 % par rapport au BP 2021. Le montant a été ajusté au besoin du budget annexe Restaurant pour l'équilibre de son budget 2022.

La subvention au budget annexe Commerce s'élève à 63 775 € et une augmentation de 163,16 % par rapport au BP 2021 s'expliquant par la prévision des travaux concernant l'extension de la Boulangerie (autofinancement = 99 300 €). Le montant a été ajusté au besoin du budget annexe Commerce pour l'équilibre de son budget 2022.

La subvention au budget annexe Terrains à bâtir rue des Sencies s'élève à 46 446 € et une augmentation de 643 % par rapport au BP 2021 s'expliquant par la cession de 2 parcelles à Mayenne Habitat et cédées à 70 % du prix de vente pour la construction de 4 logements. Le montant a été ajusté au besoin du budget annexe Terrains à bâtir rue des Sencies pour l'équilibre de son budget 2022.

Ce chapitre retrace également les dépenses afférentes :

- Aux versements des indemnités, cotisations et formations des élus pour 45 260 €
- Aux créances éteintes et admissions en non-valeur pour 4 334 €
- Aux contributions aux syndicats intercommunaux et aux contributions obligatoires pour 130 000€ (SIVOS Bouère/St Brice) et pour 17 500 € (CLSH Grez en Bouère)

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 500 € et est égal à celui de 2021

Dans ce chapitre figurent essentiellement les charges exceptionnelles telles que des remboursements sur recettes perçues sur exercice antérieur.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 911 484,31 €.

Chapitre 042 : Ces charges correspondent à la Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (travaux enfouissement de réseaux réalisés par Territoire Energie Mayenne) constatées comme opérations d'ordre entre sections pour un montant de 10 970 € et en augmentation de 46,27 % par rapport au BP 2021.

II. Recettes de la section de fonctionnement

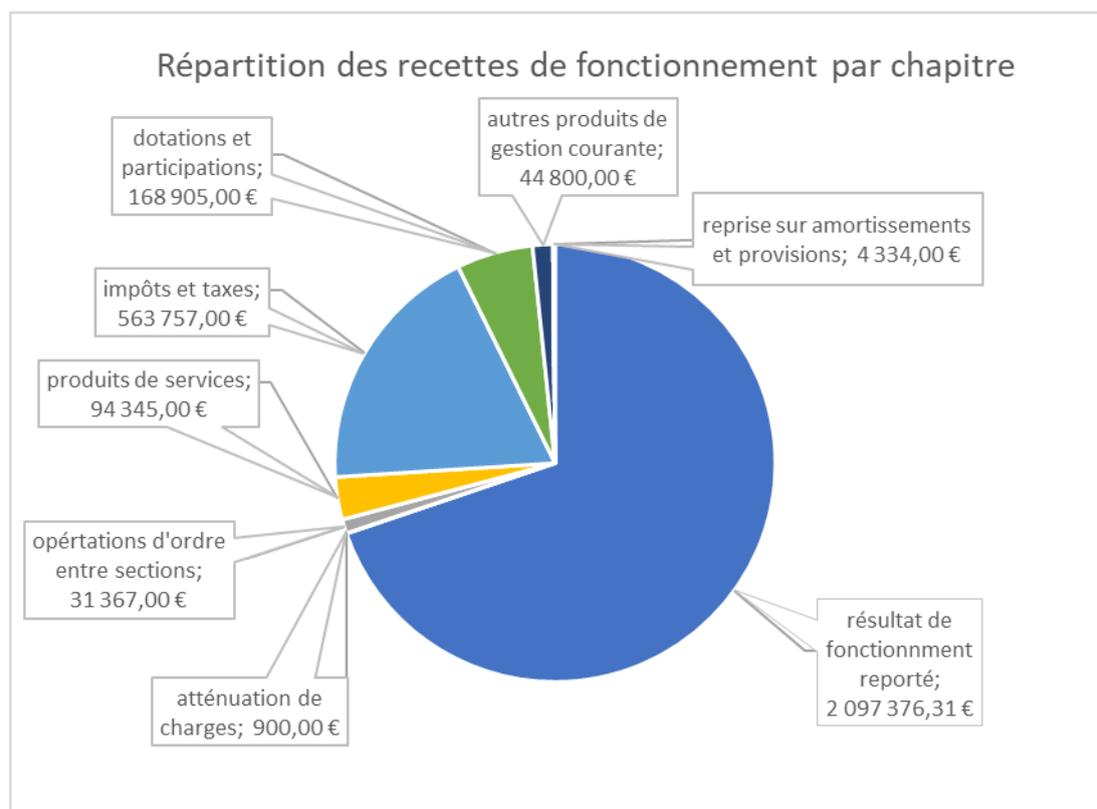
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 005 784,31 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 877 041 € en recettes réelles.
- ✓ 2 097 376,31 € de résultat de fonctionnement reporté.
- ✓ 31 367 € en recettes d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

*BP+Décisions modificatives

chapitre	Libellé	BP 2021*	BP 2022	BP 2022-BP 2021
002	résultat de fonctionnement reporté	1 635 483,71 €	2 097 376,31 €	461 892,60 €
013	atténuation de charges	10 500,00 €	900,00 €	- 9 600,00 €
042	opérations d'ordre entre sections	12 465,00 €	31 367,00 €	18 902,00 €
70	produits de services	79 090,00 €	94 345,00 €	15 255,00 €
73	impôts et taxes	521 003,00 €	563 757,00 €	42 754,00 €
74	dotations et participations	167 576,00 €	168 905,00 €	1 329,00 €
75	autres produits de gestion courante	60 532,52 €	44 800,00 €	- 15 732,52 €
76	produits financiers	- €	- €	- €
77	produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	reprise sur amortissements et provisions	3 835,00 €	4 334,00 €	499,00 €
TOTAL RECETTES		2 490 485,23 €	3 005 784,31 €	515 299,08 €



Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 900€ contre 10 500€ en 2021, soit une baisse de 91,43%.

Ce chapitre retrace les recettes afférentes au remboursement de charges de personnel comme les remboursements perçus au titre du contrat Assurance Statutaire dans le cas des arrêts maladie des agents titulaires et non titulaires et le remboursement par l'Etat du Fonds de compensation du Supplément Familial versé aux agents bénéficiaires.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 94 345 € contre 79 090 € en 2021, soit une hausse de 19.29 %.

Ce chapitre concerne les produits des services et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par le SIVOS de Bouère/St Brice pour la mise à disposition de 2 agents communaux (49 050 €), par le Centre de Loisirs de Grez en Bouère pour la mise à disposition d'un agent communal (12 800 €), par la CCPMG pour la mise à disposition d'agents du service technique pour l'entretien de la station d'épuration (4630 €), par des remboursement de frais de la CCPMG pour l'entretien du Village Vacances Nature et Jardin et de la Zone du Poteau (6 425 €), par l'allocation compensatrice de LA POSTE, par le produit de la Régie photocopies, de la Régie Jetons Camping-Cars (15 400 €), par le produit net des concessions de cimetière (2 000€), par la redevance d'occupation du domaine public perçue par Orange (2 740 €), par le produit de la vente des cartes de pêche au plan d'eau (1200 €).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 563 757 € contre 521 003 € en 2021, soit une hausse de 8.21%. Le produit fiscal est budgété pour un montant de 453 990 €. Ce chapitre représente 51,76% des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres postes importants de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par la CCPMG pour 30 277 €.
- Le Fonds de péréquation ressources communale pour 21 700€.
- La taxe sur les pylônes électriques pour 36 000 €.
- La dotation de solidarité communautaire pour 11 790 €.
- Autres fiscalités versées par la commune de Grez en Bouère pour 10 000€.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 168 905 € contre 167 576 € en 2021, soit une hausse de 0.79%. Ce chapitre représente 18,81% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 44 800 € contre 60 532 € en 2021 soit une baisse de 26% correspondant au reversement de l'excédent (20 532 €) du budget annexe Terrain à Bâtir Rue de la Gare pour lequel la clôture du budget a été décidée.

L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations estimées. Ces recettes sont évaluées à 44 800 € contre 40 000€, soit une hausse de 12%.

Chapitre 042 : Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires pour 31 367 €.

Il s'agit des écritures concernant les travaux en régie réalisés par le service technique et qui seront constatées également en investissement.

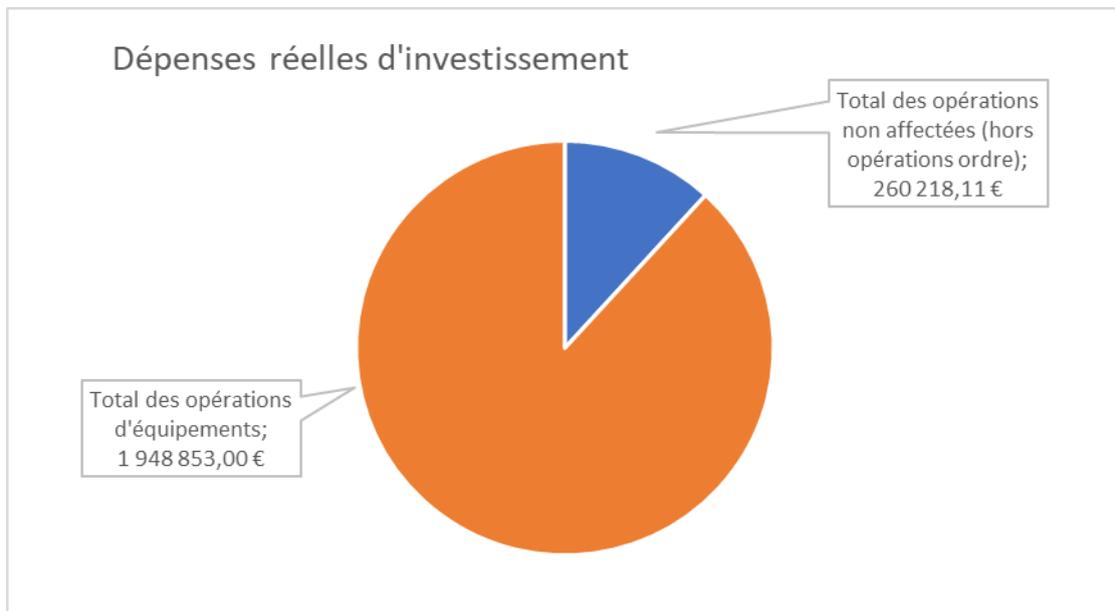
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 2 974 707,74 €, restes à réaliser inclus.

- ✓ 2 209 071,11 € en dépenses réelles d'investissement.
- ✓ 0 € en dépenses d'opérations patrimoniales.
- ✓ 31 367 € en dépenses d'ordre d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la façon suivante :



BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Libellé	BUDGET 2021	REPORT 2021	BP 2022	BP 2022+REPORTS
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	145 607,70 €	- €	- €	- €
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	12 465,00 €	- €	31 367,00 €	31 367,00 €
Chapitres 041 - opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €	- €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	303 855,96 €	- €	153 598,11 €	153 598,11 €
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	32 000,00 €	2 000,00 €	104 500,00 €	106 500,00 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	120,00 €	120,00 €	- €	120,00 €
Total des opérations non affectées	494 048,66 €	2 120,00 €	289 465,11 €	291 585,11 €
Opération 46 - Travaux de voirie	944 155,00 €	639 678,00 €	173 048,00 €	812 726,00 €
Opération 51 - Plantations	8 000,00 €	2 000,00 €	7 030,00 €	9 030,00 €
Opération 59 - Travaux de bâtiments	95 950,00 €	39 855,00 €	109 365,00 €	149 220,00 €
Opération 70 - Salle polyvalente	20 450,00 €	1 617,00 €	- €	1 617,00 €
Opération 73 - Matériel et équipement	45 320,00 €	15 000,00 €	59 560,00 €	74 560,00 €
Opération 85 - Mairie	304 300,00 €	- €	307 500,00 €	307 500,00 €
Opération 88 - Cimetière	- €	- €	49 200,00 €	49 200,00 €
Opération 90 - Salle des Sports	4 000,00 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
Opération 91 - Réserve foncière	170 000,00 €	- €	210 000,00 €	210 000,00 €
Opération 92 - Provision aménagement voirie-bâtiment	60 000,00 €	10 000,00 €	784 269,63 €	794 269,63 €
Opération 94 - Halle couverte	1 300,00 €	- €	- €	- €
Opération 95 - Plan d'eau	34 260,00 €	- €	132 000,00 €	132 000,00 €
Opération 96 - MAM	574 070,56 €	- €	140 000,00 €	140 000,00 €
Total des opérations d'équipements	2 261 805,56 €	708 150,00 €	1 974 972,63 €	2 683 122,63 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 755 854,22 €	710 270,00 €	2 264 437,74 €	2 974 707,74 €

Les principaux investissements programmés en 2022 sont :

Opérations d'équipement : 2 683 122,63 € (RAR inclus)

- Travaux de voirie dont l'aménagement sécurité de la rue des Sencies (657 130 €),
- Les plantations,
- Les travaux Eglise (vitreaux, cloches, accessibilité)
- Lest travaux toiture logement Ecole
- Electricité et toiture Atelier communal des services techniques,
- Etude photovoltaïque pour Ecole et Atelier communal
- Remplacement d'une tondeuse, panneau signalisation pour adressage
- Acquisition de logiciels
- Travaux réfection toiture Mairie,
- Réserve foncière,
- Travaux plan d'eau (curage, réaménagement de la place, signalétique),
- Extension de la MAM
- Travaux cimetière (Etudes pour extension, achat terrain, aménagement des allées, clôtures)
- Provisions Aménagements et voirie

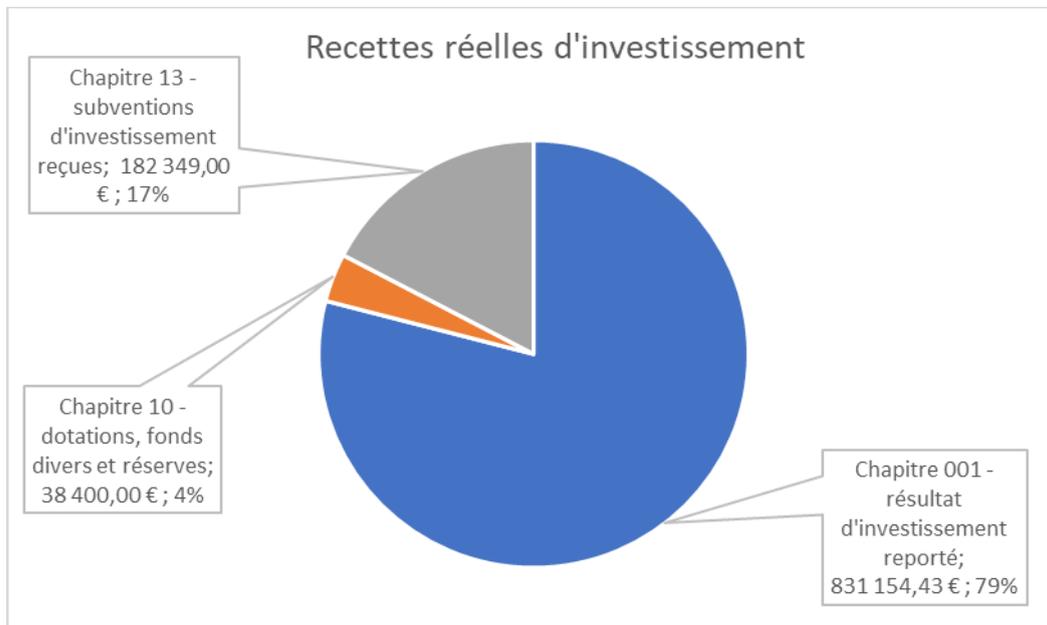
II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 2 974 707,74 €, restes à réaliser inclus.

- ✓ 221 099 € en recettes d'investissement,
- ✓ 831 154,43 € de résultat d'investissement reporté,
- ✓ 10 970 € en recettes d'ordre,
- ✓ 1 911 484,31 € en virement de la section de fonctionnement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Libellé	BUDGET 2021	REPORT 2021	BP 2022	BP 2022+REPORTS
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	958 980,36 €		831 154,43 €	831 154,43 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 515 784,86 €		1 911 484,31 €	1 911 484,31 €
Chapitre 024 - Produits de cession	- €		350,00 €	350,00 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	7 500,00 €		10 970,00 €	10 970,00 €
Chapitres 041 - opérations patrimoniales	1 300,00 €			- €
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	38 756,00 €		38 400,00 €	38 400,00 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	233 533,00 €	159 562,00 €	22 787,00 €	182 349,00 €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	- €			- €
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	- €			- €
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	- €			- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 755 854,22 €	159 562,00 €	2 815 145,74 €	2 974 707,74 €



Les recettes d'investissement sont principalement :

- Le virement de la section de fonctionnement 1 911 484,31 €
- Les recettes d'amortissement 10 970 €
- Le FCTVA 38 400€
- Les subventions* 182 349 €
- Excédent exercice antérieur 831 154,43 €
- Produits sur cessions 350 €

* les subventions sont constituées pour 22 787 € d'inscriptions nouvelles et pour 159 562 € de restes à réaliser.

STABILITÉ FISCALE

Le produit fiscal 2022 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2010.

La réforme de la fiscalité locale décidée par l'Etat, implique la non perception pour les communes de la Taxe d'habitation à compter de l'année 2022. En compensation, les communes disposent de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties auparavant affectée aux Départements

En 2021, chaque commune s'est vu donc transférer le taux départemental de la TFPB, soit 19.86%. Seule la destination du produit de la taxe varie, puisque la TFPB est désormais affectée aux communes au lieu d'être partagée entre communes et départements. **Le taux reste totalement inchangé pour le contribuable.**

En 2021, pour la commune le taux de la TFPB voté a été de 30.40% auquel a été ajouté le taux départemental de 19.86%, soit un nouveau taux de la TFPB fixé à 50.26%.

Pour la commune le taux de la TFNB est de 43.26.

Pour 2022, le produit fiscal attendu s'élève à 397 154 € avec vote des taux constants soit :

- TFB = 50,26 %
- TFNB = 43.26 %

L'augmentation du produit fiscal (+ 30 023 € soit + 8,18 % par rapport à 2021) s'explique par l'augmentation des bases d'imposition prévisionnelles 2022.

Conformément à l'engagement pris par l'état sur une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur corrigera les écarts des produits générés par ce transfert. La commune de Bouère se trouvant sous compensée par cette réforme, se verra attribuée un coefficient correcteur permettant de compenser ces écarts.

Libellé	Base réelles 2019	Base réelles 2020	Base réelles 2021	Base prévisionnelles 2022
Population DGF	1108	1163	1145	1145
TH	18,18%	18,18%		
Bases	704 700,00 €	697 800,00 €	- €	- €
Produits	128 114,00 €	126 860,00 €	- €	
TF	30%	30%	50,26%	50,26%
Bases	473 200,00 €	481 400,00 €	481 800,00 €	501 465,00 €
Produits	143 853,00 €	146 346,00 €	242 153,00 €	267 936,00 €
TFNB	43%	43%	43,26%	43,26%
Bases	284 500,00 €	288 100,00 €	288 900,00 €	288 848,00 €
Produits	123 075,00 €	124 632,00 €	124 978,00 €	129 218,00 €
Rôle supplémentaire	- €	425,00 €	- €	- €
Coefficient correcteur	- €	- €	27 914,00 €	30 856,00 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX	395 042,00 €	398 263,00 €	395 045,00 €	428 010,00 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	- €	- €	20 111,00 €	25 977,00 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES	395 042,00 €	398 263,00 €	415 156,00 €	453 987,00 €

SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû (CRD) au 1^{er} janvier 20212 s'élève à 0€.